Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251128-2025DB38-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

N° 2025DB/38 – Feuillet 1

Date de convocation : 21 novembre 2025

Membres en exercice : 24	Présents : 17	Votants : 17

Adoption du relevé des décisions

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre à neuf heures trente, le Bureau communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à la salle des fêtes à ETEL.

Etaient présents : Karine BELLEC, Katia BONNEC, Hervé CAGNARD, Jean Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Philippe LE FUR, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Claire MASSON, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Franck VALLEIN.

Absents excusés : Annie AUDIC, Claude JARNO, François LE COTILLEC, Pascal LE JEAN, Sophie LEMOULINIER, Yves NORMAND, Dominique OLLIVIER-FRANKEL.

Parmi les Maires invités sont présents : Sandrine CADORET, Guy HERCEND, Diane HINGRAY, Pascal LE CALVE.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président propose l'approbation du relevé des décisions de la séance du 12 septembre 2025 dont chaque membre du Bureau a été destinataire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-26 ;

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251128-2025DB38-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire ADOPTE le relevé des décisions de la séance du 12 septembre 2025.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : - 3 DEC. 2025

La secrétaire de séance,

Hélène CODA-POIREY

Le Président

Philippe LE RAY

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE